



Association Nationale de l'Anglo-Arabe

Règlement Concours National ANAA Chevaux de 2 ans à orientation sport 2012

I- Organisation :

L'ANAA organise, avec la participation des Haras Nationaux, un concours d'élevage de poulains âgés de 2 ans en coordination avec des associations locales ou régionales agréées par la race et les Haras Nationaux.

Le concours national aura lieu lors de la Grande Semaine de Pompadour du 12 au 16 Septembre 2012

Renseignements :

ANAA

Centre de Valorisation

64520 SAMES

06 89 38 94 87 / 06 32 80 14 26

II- Conditions d'admission au concours :

L'accès au concours que l'ANAA organise est réservé aux sujets inscrits au Programme d'Elevage de la race.

Ainsi, peut participer à un concours local puis régional ou de qualification, tout cheval de 2 ans femelle ou mâle AA, AC et AACR, inscrit au Programme d'Elevage.

Le propriétaire ou son représentant, devra tenir à disposition de l'organisateur le document d'identification (Livret SIRE) dûment validé, à jour de l'identification (puce électronique) et vaccinations obligatoires selon la législation en vigueur.

Pour participer au concours national, les chevaux de 2 ans devront préalablement être qualifiés à un concours régional, ou à un concours local assimilé régional, ou pour les chevaux de 3 ans « hors berceau » lors d'un rassemblement spécifique agréé par l'ANAA.

La barre de qualification a été fixée à partir de la note de 6.50/10.

Tout cheval ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 6,50/10, à un des concours de sélection cités précédemment, est automatiquement qualifié au concours national, dans la mesure des places disponibles.

III- Engagements :

Pour les niveaux local et régional, l'engagement sera effectué 15 jours impérativement avant la date du concours :

- Soit auprès de l'association organisatrice
- Soit auprès du Haras National dont dépend l'éleveur,

(La fiche d'engagement peut être téléchargée sur le site des Haras Nationaux)

- Soit sur le site www.francechevaldesport.fr

Pour les rassemblements spécifiques (chevaux nés hors berceau), le bulletin d'engagement sera à demander auprès de l'organisateur et au plus tard 15 jour avant la date de la manifestation.

Pour le concours national, l'engagement se fera auprès de l'ANAA avant le 25 Août 2012, par courrier accompagné du chèque d'engagement de 50 € à l'ordre de



Association Nationale de l'Anglo-Arabe

l'ANAA. Toute inscription incomplète ou arrivant après la date de clôture (cachet de la poste faisant foi) ne pourra être prise en compte.

IV- Déroulement des épreuves :

a- Jury

La désignation du jury est de la responsabilité de l'organisateur pour les concours locaux et régionaux et de l'ANAA pour le concours national. Un représentant des Haras Nationaux devra être présent dans chacun des jurys.

Le jury classe les chevaux de 2 ans en fonction de leurs notes et par section. Les membres du jury et leurs apparentés ne peuvent pas présenter d'animaux dans les épreuves où ils officient.

b- Epreuves :

Les chevaux de 2 ans seront présentés en quatre sections :

- Femelles AA et AC
- Femelles AACR,
- Mâles AA et AC
- Mâles AACR.

Une présentation générale en main de tous les 2 ans par section sera effectuée puis les chevaux de 2 ans seront vus individuellement :

- au modèle en main et au pas
- en liberté pour le trot et le galop aux deux mains, en main pour le pas
- Présentation à l'obstacle en liberté sur un obstacle appelé avec un obstacle de réglage à 2 foulées (ajustable),

Les chevaux seront évalués d'abord sur un croisillon puis un petit vertical, un vertical plus gros et un oxer avec maximum 2 sauts par obstacle..

Les côtes maximales appliquées au concours national sont de 0.90 m pour le vertical et 1.10 m pour l'oxer. (1 m barre de devant – 1.10 m barre de derrière – largeur 1.10 m)

Une remise de prix sera faite à l'issue de l'épreuve.

c- Notation :

Pour le niveau national, la note globale est répartie comme suit :

- 40% modèle
- 30% allures
- 30% obstacle

Selon la grille de notation des 2 ans.

Un protocole sera remis à chaque propriétaire.

d- Dotations :

Les primes seront versées sur subvention de l'IFCE à la voie femelle uniquement.

Des « surprimes » peuvent être attribuées par les associations locales ou régionales aux éleveurs adhérents de ladite association.



Association Nationale de l'Anglo-Arabe

Des « surprimes » peuvent être attribuées au niveau national par l'ANAA aux éleveurs adhérents à l'Association. La répartition de ces primes se fera selon la formule « 1 prime pour 3 chevaux ».

V- Conditions spécifiques :

Harnachement :

Pour l'épreuve de saut : Seules les guêtres aux membres antérieurs sont autorisées . Les cloches, et toutes protections aux membres postérieurs sont interdites.

Tous les chevaux devront être en règle vis-à-vis des normes sanitaires en vigueur, être à jour de leurs vaccinations contre la grippe équine et accompagnés de leur document d'accompagnement dûment validé.

Les chevaux seront toilettés et présentés par des personnes en tenue d'équitation ou chemise blanche et pantalon sombre.

Les participants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.

L'organisateur et le président du jury se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications rendues nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement du concours du fait de circonstances imprévues.

Le non-respect de ces conditions peut entraîner l'exclusion du participant par le Président de jury.